



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.46/3  
02 juin 2025

Original: ANGLAIS

Septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocole relatif à la Pollution due à des sources et activités terrestres dans la Région des Caraïbes

Virtuelle, du 22 au 25 juillet 2025

**PROJET DE PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME ÉVALUATION ET GESTION DE LA POLLUTION ENVIRONNEMENTALE (AMEP) POUR L'EXERCICE BIENNAL 2026-2027**

*Cette réunion se tient virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique pour les télécharger si nécessaire.*

\*Le présent document a été reproduit sans avoir été revu par les services d'édition.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>i</b>
<b>Acronymes.....</b>	<b>ii</b>
<b>I. Vue d'ensemble .....</b>	<b>1</b>
<b>II. Objectifs du sous-programme AMEP.....</b>	<b>2</b>
<b>III. Résumé du plan de travail 2026-2027.....</b>	<b>3</b>
<b>A. Coordination et gestion du programme.....</b>	<b>3</b>
<b>B. Sources terrestres et marines de pollution.....</b>	<b>6</b>
<b>C. Suivi et évaluation intégrée des écosystèmes .....</b>	<b>7</b>
<b>D. Approches de gestion intégrée par écosystème .....</b>	<b>8</b>
<b>E. Gestion des connaissances et communications.....</b>	<b>9</b>
<b>IV. Budget 2026-2027 du programme de travail d'AMEP et des projets associés (à compléter).....</b>	<b>9</b>
<b>V. Principaux projets et activités du programme de travail 2026-2027 .....</b>	<b>10</b>

### Acronymes

ACP	Pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AMEP	Évaluation et gestion de la pollution de l’environnement
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CARPHA	Agence de santé publique des Caraïbes
CCAD	Commission centraméricaine de l’environnement et du développement
CDB	Banque de développement des Caraïbes
PEC	Programme pour l’environnement des Caraïbes
CIMAB	Centre de Recherche et de Gestion Environnementale des Transports à Cuba
CLME+	Grands écosystèmes marins du plateau nord du Brésil et des Caraïbes.
COP	Conférence des Parties
CP	Partie(s) contractante(s)
CRew+	Projet du Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées
CWWA	Association caribéenne de l’eau et des eaux usées
DPSIR	Forces motrices, Pressions, État, Impacts, Réponses
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
GCFI	Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
FEM	Fonds pour l’environnement mondial
GGGI	Global Ghost Gear Initiative (Initiative mondiale contre les engins de pêche fantômes)
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
PAM	Programme d’action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
GPNM	Plateforme mondiale pour la gestion des éléments nutritifs
AIEA	Agence internationale de l’énergie atomique
BID	Banque interaméricaine de développement
IMA	Institut des affaires maritimes
OMI	Organisation maritime internationale
IWEco	Gestion intégrée de l’eau, des terres et des écosystèmes dans les PEID des Caraïbes
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
LBS	Sources terrestres (de pollution marine)
MEA	Accord multilatéral sur l’environnement

OEA	Organisation des États américains
OECO	Organisation des États des Caraïbes orientales
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est ou Convention OSPAR
CAR	Centre d'activités régional
RAR	Réseau d'activités régional
REMPEITC- Caribe	Centre régional d'urgence, d'information et de formation sur la pollution marine – Caribe
PEID	Petits États insulaires en développement
SOCAR	État de la zone d'application de la Convention (Rapport sur la pollution marine)
SPAW	Sous-programme des zones et de la vie sauvage spécialement protégées
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
TNC	The Nature Conservancy
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNEA	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement



## I. Vue d'ensemble

1. Le plan de travail comprend les projets et les activités en cours de l'exercice biennal 2023-2025 ainsi que les nouveaux projets et activités pour l'exercice biennal 2026-2027 dans le cadre du sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution de l'environnement (AMEP) du Secrétariat de la Convention de Cartagena. Ces derniers soutiennent la poursuite du développement du Protocole relatif aux sources terrestres de pollution marine et aident les Parties non contractantes et/ou les Parties contractantes à surmonter les obstacles à la ratification, à l'adhésion et/ou à la mise en œuvre de leurs obligations nationales à l'égard de la Convention de Cartagena, et plus particulièrement du Protocole LBS.
2. L'élaboration du plan de travail a tenu compte des recommandations des réunions précédentes du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole LBS, des décisions des Conférences des Parties (COP) au Protocole LBS et des décisions des COP de la Convention de Cartagena. Les commentaires et les recommandations reçus par le Secrétariat de la part des Parties contractantes au Protocole LBS, des centres d'activités régionaux (CAR) LBS et du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur le suivi et l'évaluation, ont également contribué à l'élaboration du plan de travail.
3. Parmi les autres considérations, citons les récentes résolutions de l'ANUE sur la pollution marine, y compris les éléments nutritifs et les plastiques, les décisions des forums ministériels de la région des Caraïbes sur la pollution marine, et les processus politiques mondiaux et régionaux en cours sur les océans.
4. Le plan de travail reflète en outre les efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer les partenariats et les synergies avec les organismes régionaux et les secrétariats des accords mondiaux multilatéraux sur l'environnement (MEA), y compris les projets et les activités axés sur la lutte, la prévention et la réduction de la pollution marine. Les activités aideront également les Parties contractantes à présenter à l'avenir des rapports sur la Convention de Cartagena, ses Protocoles, les MEA connexes et les engagements régionaux et mondiaux.
5. Le plan de travail 2026-2027 donne la priorité à la lutte contre la pollution marine causée par les déchets solides, les déchets marins et les microplastiques, l'amélioration de la gestion des eaux usées domestiques et industrielles, la réduction de la pollution par les éléments nutritifs provenant de sources diffuses, y compris les mauvaises pratiques agricoles, la sensibilisation à l'acidification des océans et le renforcement des capacités de lutte contre les contaminants préoccupants nouveaux et émergents, tels que les inondations de sargasses et la capacité de suivi.
6. Les activités devraient continuer à renforcer la collaboration transfrontalière qui a eu lieu au cours de l'exercice biennal précédent, en particulier avec la Commission OSPAR sur la gestion des éléments nutritifs et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan sur les sargasses.
7. L'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes continuera d'être prise en compte dans la conception et la mise en œuvre de nouveaux projets et activités, ainsi que dans l'établissement d'indicateurs et d'objectifs.
8. Des efforts continus seront déployés pour assurer une plus grande intégration des CAR LBS et des réseaux d'activités régionaux (RAR) et d'autres partenaires régionaux dans le Plan de travail 2026-2027 du sous-programme AMEP, en particulier en fournissant un soutien technique aux Parties contractantes pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations nationales en vertu du Protocole LBS.
9. Compte tenu des contraintes financières persistantes au sein du Secrétariat et de l'évolution des priorités

de pays donateurs traditionnels, le financement des nouveaux projets et activités proviendra principalement de financements extérieurs, notamment du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de l'Union européenne (UE) et du gouvernement britannique.

10. La convocation des réunions en face à face de la 8<sup>e</sup> STAC LBS et de la 8<sup>e</sup> COP LBS dépendra de l'augmentation des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF) par les Parties contractantes. Bien que la collaboration avec des projets en cours puisse être en mesure de compenser une partie de ces coûts de réunion, cela demeure une grave préoccupation pour la durabilité des principaux domaines de travail du Secrétariat.
11. L'accent mis par le PNUE sur les trois piliers planétaires que sont la pollution, la nature et le climat, ainsi que la nécessité d'adopter des approches plus intégrées, se refléteront dans la conception et l'exécution de nouveaux projets et activités réalisés par le Secrétariat, les CAR, les RAR. Une coordination supplémentaire aura lieu avec les Partenariats mondiaux du PNUE sur les déchets marins (GPML), les éléments nutritifs (GPNM) et les eaux usées (GWII) par le biais des nœuds et des plateformes régionaux existants.
12. Lorsque les contributions des Parties contractantes sont insuffisantes pour répondre à la demande de projets et d'activités non financés, ceux-ci seront mis en œuvre dans le cadre de partenariats stratégiques. La mobilisation des ressources en cours aura lieu dans le cadre de la Stratégie de mobilisation des ressources du Secrétariat de la Convention de Cartagena, sous réserve de son approbation par les Parties contractantes.

## **II. Objectifs du sous-programme AMEP**

13. L'objectif général est d'aider les Parties contractantes à prévenir, réduire et lutter contre la pollution de l'environnement côtier et marin due à des sources terrestres et marines, leur permettant ainsi de s'acquitter de leurs obligations en vertu du Protocole LBS et du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures (Protocole sur les déversements d'hydrocarbures) de la Convention de Cartagena.
14. Les objectifs généraux du sous-programme AMEP sont les suivants :
  - (a) Promouvoir la Convention de Cartagena et en particulier le Protocole LBS en tant que plateforme pour une collaboration accrue et la mise en œuvre d'activités de prévention, de lutte et de réduction de la pollution dans la région des Caraïbes ;
  - (b) Soutenir les pays dans leur engagement en faveur de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable, en particulier à travers l'Objectif 14, de conserver et d'utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable et 14.1 de prévenir et de réduire significativement, d'ici 2025, la pollution marine de toutes sortes, en particulier celle provenant d'activités terrestres, y compris la pollution par les débris marins et la pollution par les éléments nutritifs ;
  - (c) Soutenir les initiatives visant à contrôler, réduire et prévenir la pollution marine provenant de sources et d'activités prioritaires ;
  - (d) Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action régionaux de réduction de la pollution par les éléments nutritifs et de la Stratégie et du Plan d'action régionaux de lutte contre les déchets marins de la Convention de Cartagena ;
  - (e) Contribuer au renforcement des capacités nationales et régionales en vue d'améliorer le suivi et l'évaluation écologique intégrée de la pollution marine, notamment en utilisant des approches et

des méthodologies plus harmonisées ;

- (f) Promouvoir l'utilisation de solutions et d'outils intégrés pour lutter contre la pollution, y compris des approches de gestion intégrée par écosystème, pour aborder la prévention de la pollution et la conservation et la gestion de la biodiversité marine, qui reflètent une plus grande intégration des sous-programmes AMEP et SPAW.
- (g) Soutenir l'harmonisation des politiques et les réformes de gestion en vue d'améliorer la gouvernance des océans et d'atteindre les objectifs identifiés dans les programmes d'action stratégiques (PAS) pour le golfe du Mexique, la mer des Caraïbes et les grands écosystèmes marins du plateau nord du Brésil (CLME).
- (h) Soutenir les pays dans l'élaboration de cadres institutionnels, politiques, juridiques et financiers, de mécanismes et d'instruments nécessaires à la mise en œuvre à long terme de la Convention de Cartagena et, en particulier, du Protocole relatif aux sources terrestres de pollution marine.
- (i) Assurer des synergies avec les décisions pertinentes d'autres instances décisionnelles, y compris les résolutions de l'ANUE et les décisions des réunions des ministres chargés de l'environnement, de l'eau, des eaux usées, de l'agriculture et des déchets solides.

### **III. Résumé du plan de travail 2026-2027**

#### **A. Coordination et gestion du programme**

15. *Les objectifs stratégiques de ce domaine d'intervention sont les suivants :*

- Renforcer les mécanismes de gouvernance régionaux et nationaux, la disponibilité des ressources et la capacité de mise en œuvre et de respect de la Convention de Cartagena, des Protocoles sur les déversements d'hydrocarbures et LBS, ainsi que des stratégies et/ou des plans d'action régionaux approuvés en matière de pollution.
  - Mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de projets et d'activités non financés par l'intermédiaire de nouveaux donateurs et de ceux existants.
  - Renforcer les synergies et la collaboration entre les CAR, les RAR, les partenaires internationaux et régionaux et les organisations actives dans la région des Caraïbes, et renforcer la participation des parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre des projets et des activités.
16. L'Administrateur du programme AMEP continuera d'être responsable de la coordination et de la supervision de la mise en œuvre des activités du programme pour 2026-2027, avec l'appui d'un assistant de gestion de programme. Les directeurs et le personnel des CAR et des RAR LBS fourniront un soutien supplémentaire programmatique et technique, le cas échéant.
17. Une assistance supplémentaire sera fournie par le biais de stagiaires, de Volontaires des Nations Unies (VNU) et de consultants à court terme, ainsi que par le personnel des projets financés par des fonds extérieurs, mis en œuvre par le Secrétariat.
18. Le Secrétariat soutiendra les activités visant à promouvoir la ratification du Protocole LBS par les Parties non contractantes ainsi que la mise en œuvre par toutes les Parties au Protocole LBS. Lorsque le financement des projets et des activités est limité, la priorité sera donnée, le cas échéant, aux pays qui sont parties au Protocole LBS et/ou qui sont aux dernières étapes du processus de ratification, et à ceux qui se sont acquittés de leurs obligations financières envers le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF), conformément aux règles de gestion financière de la Convention de Cartagena.

19. Le Secrétariat s'efforcera d'élargir son réseau des réseaux d'activités régionaux, afin de collaborer avec les organismes travaillant sur des activités de lutte contre la pollution marine qui s'alignent sur les objectifs du sous-programme AMEP.
20. L'élaboration d'accords de partenariat avec les organismes régionaux qui font partie du Réseau d'activités régionaux (RAR) sera utilisée pour soutenir le renforcement continu des capacités et la mise en œuvre d'activités visant à soutenir la lutte, la réduction et la prévention de la pollution marine dans la région des Caraïbes.
21. Le Secrétariat convoquera la 8<sup>e</sup> Réunion du STAC LBS et la 8<sup>e</sup> Réunion de la COP LBS en 2027, au cours de laquelle le projet de plan de travail et le budget d'AMEP pour l'exercice biennal 2028-2029 sera présenté pour approbation et/ou adoption, conformément aux objectifs du Protocole LBS et aux priorités régionales.
22. Le Secrétariat, avec le soutien des CAR LBS, du Président et du Vice-président du GTCNL et des dirigeants des sous-groupes thématiques, continuera d'animer les réunions du GTCNL sur le suivi et l'évaluation et des sous-groupes mandatés par la COP LBS.
23. Le Secrétariat appuiera la poursuite de l'élaboration et la présentation de nouvelles propositions de projets, le lancement de nouveaux projets et la clôture officielle de projets au cours de l'exercice biennal. Il s'agira notamment de préparer et de soumettre, au besoin, des rapports de fin de projet, des études de cas et des notes d'expérience, tout en appuyant l'évaluation des projets à mi-parcours et finaux, ainsi que le suivi et l'évaluation des interventions du projet.
24. Le Secrétariat collaborera avec le siège du PNUE, le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Bureau sous-régional des Caraïbes, à la mobilisation des ressources et à l'élaboration de programmes, de projets et d'activités, à l'appui des travaux sur l'économie bleue, la consommation et la production durables, l'économie verte, la gestion des déchets solides et liquides, y compris les déchets en tant que ressource, l'économie circulaire et les approches du cycle de vie, ainsi que la gouvernance des océans.
25. Le Secrétariat coopérera également avec les projets pertinents, les programmes pour les mers régionales, les secrétariats des MEA mondiaux et d'autres mécanismes de coordination et de partenariats relatifs à la lutte, à la réduction et à la prévention de la pollution marine. Le renforcement de la collaboration avec l'OMI grâce aux travaux du CAR, REMPEITC Caribe, fournira aux Parties contractantes une assistance technique pour lutter contre les sources de pollution terrestres et marines de manière plus intégrée, tout en garantissant le respect des conventions maritimes connexes telles que MARPOL, les eaux de ballast et la Convention de Londres.
26. Afin d'assurer un engagement politique de haut niveau, le Secrétariat renforcera les partenariats avec les organismes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux, notamment la CCAD, la CARICOM et l'OECO, ainsi qu'avec les forums ministériels et de haut niveau régionaux et sous-régionaux, afin de mieux faire connaître le Protocole LBS et d'améliorer les synergies et la mise en œuvre coordonnée au plus haut niveau politique.
27. L'approche de la mise en œuvre du plan de travail reflétera les efforts continus visant à intégrer les programmes de travail d'AMEP et de SPAW, ainsi qu'à améliorer la coordination entre tous les CAR. Sous réserve du financement, les efforts se poursuivront pour organiser de futures réunions conjointes sur LBS et SPAW, élaborer des projets conjoints LBS/SPAW et mettre en œuvre des activités conjointes de renforcement des capacités et de promotion.
28. Les Décennies des sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) et de la restauration des écosystèmes (2021-2030), le Cadre de la biodiversité pour l'après-2020 et l'Agenda

2030 seront davantage utilisés pour aider à encadrer les travaux du Secrétariat sur la pollution marine au cours de l'exercice biennal.

***Activités spécifiques et budget annuel à réaliser pour la COP LBS sur la base des recommandations du STAC***

Activité	2026			2027		
	CTF	Autre Sources*	Total	CTF	Autre Sources*	Total
<b>Dépenses de personnel (Administrateur de programme) &amp; Assistant à la gestion du programme)</b>	210,000	0	<b>210,000</b>	210,000	0	<b>210,000</b>
<b>Convoquer le STAC LBS 8 et la COP LBS 8</b>	0	0	<b>0</b>	300,000	0	<b>300,000</b>
<b>TOTAL (USD)</b>	<b>210,000</b>	<b>0</b>	<b>210,000</b>	<b>510,000</b>	<b>0</b>	<b>510,000</b>

Remarque : le financement pour convoquer le STAC8 et la COP8 LBS n'est actuellement pas disponible dans le cadre du CTF

## **B. Sources terrestres et marines de pollution**

29. *L'objectif stratégique de ce domaine d'intervention est de :*

- Contrôler, prévenir et réduire la pollution marine d'origine terrestre et marine.
30. Avec le soutien financier du projet de renforcement des capacités CReW+, PROMAR, LAC Cities et EPA US sur les projets de qualité de l'eau, la mise en œuvre des projets nationaux et projets pilotes continuera de se concentrer sur l'amélioration des déchets marins, du ruissellement agrochimique et de la gestion des eaux usées, ainsi que du renforcement des programmes nationaux de suivi de la qualité de l'eau, tout en contribuant à de nouveaux moyens de subsistance alternatifs et durables.
  31. Le Secrétariat encouragera l'utilisation accrue d'outils de prévention et de réduction de la pollution et de technologies novatrices et appropriées, pour protéger la santé humaine et réduire la dégradation de certains écosystèmes prioritaires, avec l'appui financier des projets CReW+ du FEM, des villes LAC du FEM, de PROMAR et de l'EPA des États-Unis.
  32. Les projets CReW+ FEM, LAC Cities FEM et PROMAR soutiendront l'élaboration et/ou la mise à jour de politiques, de législations et de réglementations nationales en matière de prévention et de lutte contre la pollution marine, tout en renforçant la capacité nationale d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action locaux et/ou nationaux pour la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution, en mettant l'accent sur les déchets solides et les eaux usées domestiques. Ce soutien aux pays bénéficiaires contribuera à améliorer le respect des lignes directrices, des normes et des critères nationaux et/ou régionaux relatifs aux rejets de polluants dans le milieu marin.
  33. Grâce à l'appui au renforcement des capacités et à la mise en œuvre de projets nationaux, il y aura une augmentation du nombre de pays qui élaboreront, mettront à jour et/ou mettront en œuvre des plans d'action visant à réduire les déchets marins, les eaux usées non traitées et les rejets d'éléments nutritifs dans le milieu côtier et marin.
  34. En fonction de la disponibilité des fonds et de l'appui technique des CAR LBS, le Secrétariat continuera d'engager les Parties contractantes à faciliter les discussions et les consultations intersessions sur d'éventuels amendements aux annexes du Protocole LBS, y compris les questions liées à la réutilisation des eaux usées.
  35. Grâce à l'appui du projet de renforcement des capacités de l'EPA US en matière de qualité de l'eau, le Secrétariat, en collaboration avec l'Unité Source-Mer du PNUE, aidera les Parties contractantes à définir et à mettre en œuvre des projets de démonstration visant à renforcer les capacités nationales et régionales en matière de gestion et de suivi de la qualité de l'eau, ainsi que de réduction et de contrôle de la pollution.
  36. Avec l'appui des CAR LBS et du GTCNL et du Sous-groupe des éléments nutritifs et des eaux usées, le Secrétariat continuera de faciliter la l'élaboration et la mise en œuvre de critères régionaux sur les composés azotés (N) et phosphorés (P) contenus dans les rejets d'eaux usées, en attendant la disponibilité des fonds.
  37. Ces activités appuieront les Partenariats mondiaux sur les déchets marins, les eaux usées et les éléments nutritifs par le biais de plateformes et de nœuds régionaux, pour lesquels le Secrétariat est un organisme hôte, co-hôte ou partenaire.
  38. Le Secrétariat continuera d'explorer les possibilités de partenariat avec des organismes internationaux et régionaux, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), CORAL, la Banque mondiale, INVEMAR et le réseau de laboratoires REMARCO, afin d'identifier et de traiter les

problèmes existants et émergents tels que les microplastiques, les impacts des eaux usées sur les écosystèmes des récifs coralliens, les liens entre les éléments nutritifs et les sargasses, la résistance aux antimicrobiens et d'autres domaines d'intérêt, par le biais d'activités de suivi et de surveillance.

39. Le Secrétariat continuera d'explorer la collaboration avec la Banque mondiale, CEFAS et CORAL dans des domaines qui aideraient les Parties à remplir leurs obligations au titre du Protocole LBS.

***Activités spécifiques et budget annuel à réaliser pour la COP LBS sur la base des recommandations du STAC***

**C. Suivi et évaluation intégrée des écosystèmes**

40. *L'objectif stratégique de ce domaine d'intervention est de :*

- Améliorer l'interface science-politique, en améliorant la production et l'utilisation de données et d'informations relatives à la pollution pour une prise de décision mieux fondée.
41. Grâce au financement du projet de renforcement des capacités de l'EPA des États-Unis en matière de qualité de l'eau, un système d'apprentissage en ligne sera mis au point et visera à renforcer les capacités nationales en matière de surveillance de la qualité de l'eau, et à aider les Parties contractantes à élaborer et/ou à renforcer les programmes nationaux de suivi de la pollution.
42. L'amélioration des capacités nationales de suivi et d'évaluation et l'élaboration et/ou le renforcement des programmes nationaux de surveillance côtière et marine contribueront à l'élaboration de rapports plus complets sur l'état de la pollution marine dans les zones d'application de la Convention.
43. Grâce au financement de projets (PNUD, FEM, PROCARIBE+, projet de renforcement des capacités de l'EPA des États-Unis) et avec le soutien des CAR, des RAR, du GTCNL et des sous-groupes, ainsi que des Parties contractantes, le Secrétariat fera progresser l'élaboration d'un rapport plus intégré sur l'état de la zone d'application de la Convention.
44. Le Secrétariat, les CAR et le GTCNL et les sous-groupes, en collaboration avec REMARCO et l'AIEA, travailleront à l'élaboration de protocoles régionaux sur la surveillance des microplastiques dans la colonne d'eau et le sable.
45. Une attention particulière sera donnée à l'amélioration des capacités nationales de surveillance des sources, des niveaux et des impacts des microplastiques, des déchets de l'élevage, du mercure, des déchets miniers et des polluants agrochimiques sur la biodiversité côtière et marine, comme indiqué dans le Rapport sur l'état des habitats, ainsi que sur la santé humaine.
46. D'autres activités de renforcement des capacités soutenues par de nombreux projets (CReW+ FEM et Water Quality Capacity Development US EPA) seront axées sur la formation en surveillance des effluents d'eaux usées, en classification des eaux récréatives et en renforcement des programmes nationaux de suivi de la qualité de l'eau.
47. Les projets et activités mis en œuvre dans le cadre de ce domaine d'action aideront les parties contractantes à produire de nouvelles informations pour une meilleure compréhension et une gestion adaptative de l'environnement côtier et marin, en vue de renforcer les liens entre la surveillance de la pollution, l'évaluation des écosystèmes et les mécanismes d'établissement de rapports pour des processus de planification et de prise de décision fondée. Les questions d'évaluation sociale et économique comprennent l'évaluation économique des biens et des services fournis par l'environnement marin et côtier. Le renforcement des capacités des Parties contractantes à utiliser la

valeur réelle des impacts de la pollution et les biens et les services écosystémiques dans leurs processus de prise de décisions sera également un domaine prioritaire pour le Secrétariat.

48. La [Plateforme régionale de gestion de l'information](#) développée au cours de l'exercice biennal précédent sera encore améliorée par l'incorporation et la liaison à de nouvelles bases de données sur les plastiques et les déchets marins, ainsi que par le renforcement de la capacité de générer de nouveaux produits de gestion des connaissances, tels que des cartes récits, des infographies et des fiches d'information.

**Activités spécifiques et budget annuel à compléter pour la COP LBS sur la base des recommandations du STAC**

Activité	2023			2024		
	CTF	Autre Sources*	Total	CTF	Autre Sources*	Total

**D. Approches de gestion intégrée par écosystème**

49. Les objectifs stratégiques de ce domaine d'intervention sont les suivants :

- Réduire les pressions anthropiques/pollutions sur les zones côtières et marines, afin de prévenir et/ou de réduire leur dégradation ;
- Assurer la préservation de l'intégrité des écosystèmes côtiers et marins par le contrôle, la réduction et la prévention de la pollution marine ;
- Veiller à ce que les activités menées dans les zones terrestres, côtières et marines n'augmentent pas la pollution marine.
- Mieux comprendre l'impact négatif de la pollution sur les habitats marins et côtiers importants pour les économies et les moyens de subsistance, dans la zone d'application de la Convention.

50. Le Secrétariat continuera d'appuyer les Parties contractantes dans la conception et la mise en œuvre d'approches de gestion par écosystème visant à lutter contre la pollution marine de manière plus intégrée, inclusive et globale. Il s'efforcera de réduire ou de prévenir la dégradation de l'environnement côtier et marin, en particulier d'origine terrestre et marine, et de renforcer le fonctionnement et la résilience des écosystèmes côtiers et marins, notamment en aidant les gouvernements de la région à atteindre les objectifs de développement durable et, en particulier, les cibles 2 et 5 de l'objectif 14.

51. Le Secrétariat s'efforcera en outre de s'attaquer aux impacts interactifs et cumulatifs des activités humaines sur les écosystèmes, tels que les impacts régionaux transfrontaliers. Cet objectif sera renforcé en complétant l'utilisation d'autres outils tels que la planification de l'espace marin et le développement d'économies océaniques durables et d'approches de l'économie bleue par les Parties contractantes. Cela devrait conduire à une augmentation du nombre de pays adoptant des approches de gestion intégrée dans les processus, les stratégies et les plans d'action de planification du développement sectoriel et national.

52. En réponse à une décision de la 6<sup>e</sup> COP LBS, appelant à une plus grande intégration entre l'AMEP et

le sous-programme SPAW, sur des questions comme l'inondation des sargasses et les impacts de la pollution par les éléments nutritifs sur la biodiversité marine, le Secrétariat, en coordination avec les CAR et le GTCNL, soutiendra les Parties contractantes dans la mise en œuvre des activités pertinentes du Plan d'action sur les sargasses, et à élaborer des mécanismes de surveillance, d'analyse et de gestion de l'impact des polluants marins sur les écosystèmes côtiers et marins.

53. Sous réserve de l'approbation du Secrétariat du FEM et en collaboration avec le GRID Genève, le Secrétariat aidera les petits États insulaires en développement des Caraïbes à réduire les niveaux de dégradation de l'environnement et de surconsommation de sable. Ceci permettra une plus grande préservation de la biodiversité et une plus grande résilience des zones côtières et fluviales, par le renforcement de la gouvernance, à la gestion des données et des connaissances et à des solutions de rechange novatrices, et à la mise en œuvre de projets pilotes.
54. Sous réserve de la disponibilité des fonds, le Secrétariat travaillera avec ses partenaires pour aider les pays à mieux comprendre les impacts des polluants sur les habitats marins et côtiers. Ceci permettra aussi de sauvegarder les habitats qui soutiennent les économies océaniques durables et les économies bleues importantes, pour fournir des moyens de subsistance durables, en particulier dans les communautés côtières.

**Activités spécifiques et budget annuel à compléter pour la COP LBS sur la base des recommandations du STAC**

Activité	2023			2024		
	CTF	Autre Sources*	Total	CTF	Autre Sources*	Total

**E. Gestion des connaissances et communications**

55. Les activités de gestion des connaissances et de communication, associées au sous-programme AMEP, seront prises en compte dans le plan de travail du Secrétariat de la Convention de Cartagena, car l'activité fait partie intégrante des travaux du Secrétariat.

**IV. Budget 2026-2027 du programme de travail d'AMEP et des projets associés (à compléter).**

56. Le budget proposé pour le sous-programme AMEP pour l'exercice biennal 2026-2027 sera finalisé sur la base des recommandations du STAC 7 de LBS et présenté à la COP 7 de LBS et à la COP 18 de la Convention de Cartagena pour approbation et/ou adoption.
57. Il comprendra un résumé du projet de budget de coordination et de gestion du programme 2026/2027 à l'appui de la mise en œuvre du sous-programme AMEP, des projets de budgets biennaux pour les projets en cours et nouvellement approuvés, exécutés dans le cadre de la coordination du sous-programme. Il comprendra en outre un aperçu des projets et des activités en cours d'élaboration et/ou qui n'ont pas encore été approuvés avec un financement indicatif, et un aperçu des activités non financées recommandées par les Parties contractantes pendant le STAC 7 LBS qui ne peuvent pas être mis en œuvre, dans le cadre de projets en cours et/ou avec des ressources du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes.

## V. Principaux projets et activités du programme de travail 2026-2027

THÈME A. Coordination et gestion du programme				
<b>Objectifs stratégiques :</b>				
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les mécanismes de gouvernance régionaux et nationaux, la disponibilité des ressources et la capacité de mise en œuvre et de respect de la Convention de Cartagena, du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures et du Protocoles LBS, ainsi que les stratégies et plans d'action nationaux et régionaux approuvés pour la prévention de la pollution.</li> <li>2. Mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des projets et activités non financés d'AMEP ;</li> <li>3. Renforcer les synergies et la collaboration entre les CAR, les partenaires internationaux et régionaux et les organisations actives dans la région des Caraïbes, et renforcer une large participation des parties prenantes.</li> </ol>				
<b>Cibles pour 2026-2027 :</b>				
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Au moins 3 ratifications supplémentaires du Protocole LBS ;</li> <li>2. Au moins 8 activités conjointes avec des partenaires ;</li> </ol>				
Activités principales	Projet(s)	Leadership	Partenaires	Produits attendus
Promouvoir la ratification du Protocole LBS par les Parties non contractantes.	CRew+, LAC Cities FEM, US EPA Water Quality Projects	Secrétariat	CAR CIMAB, CAR IMA, INVEMAR, GCFI	a) Augmentation du nombre de ratifications du Protocole LBS ; b) Matériel promotionnel ciblé sur les avantages de la Convention et de ses Protocoles à l'intention du grand public
Organiser le 8 <sup>e</sup> STAC LBS	N/A	Secrétariat	Pays hôte, PC	a) 8 <sup>e</sup> STAC LBS réuni avec succès ;
Organiser la 8 <sup>e</sup> COP LBS	N/A	Secrétariat	Pays hôte, PC	a) La 8 <sup>e</sup> COP LBS s'est tenue avec succès ;
Fournir un appui administratif au Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et l'évaluation et aux groupes thématiques connexes	N/A	Président et chef du groupe de travail et des sous-groupes	Membres du groupe de travail	a) Réunions des groupes de travail et sous-groupes facilitées avec succès ;
Identifier les possibilités de poursuivre la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action régionaux et/ou nationaux de lutte contre la pollution marine.	N/A	Secrétariat	CAR LBS	Au moins deux pays ont commencé à mettre en œuvre leurs stratégies et/ou plans d'action nationaux sur la pollution marine ;
Assurer la mise en œuvre coordonnée et en temps voulu du programme, le suivi des progrès accomplis par rapport aux objectifs et aux indicateurs, l'évaluation et l'établissement de rapports périodiques.	Tout	Secrétariat, Coordonnateur s régionaux de projets	CAR de LBS, agences d'exécution partenaires	a) Villes LAC+ : - 6 projets nationaux mis en œuvre ; - Organisation des réunions du Comité directeur ; Le plan de travail du projet est mis en œuvre en temps opportun ; Présentation en temps opportun des rapports descriptifs et financiers sur les progrès réalisés ; b) Promar : 4 projets nationaux mis en œuvre ; - Organisation des réunions du Comité directeur ; Le plan de travail du projet est mis en œuvre en temps opportun ; Présentation en temps opportun des rapports descriptifs et financiers sur les progrès réalisés ; c) Projet de renforcement de la capacité de l'EPA des États-Unis en matière de qualité de l'eau – 3 à 4 projets pilotes mis en œuvre, présentation en temps opportun de rapports descriptifs et financiers sur les progrès

Activités principales	Projet(s)	Leadership	Partenaires	Produits attendus
				réalisés ; d) Soutien à la préparation de nouvelles propositions de projets – Économie bleue, éléments nutritifs, plastiques e) Mise en œuvre en cours des projets de développement des capacités de LAC Cities FEM, de PROMAR et de l'EPA des États-Unis f) Soutien à l'évaluation finale, à la clôture et au rapport final du CReW+ FEM, Promar et LAC Cities g) Appui au lancement de nouveaux projets du FEM et non-FEM – Projet de gestion des sables du FEM h) Élaboration de nouvelles propositions de projets et de nouveaux concepts à l'appui de l'économie bleue, de la gestion des déchets solides et liquides, y compris les déchets en tant que ressource, de l'économie circulaire et de la gouvernance des océans ; i) Des mises à jour trimestrielles périodiques ont été faites des réponses du Secrétariat aux Recommandations du STAC, Décisions et objectifs de la COP et ont fait l'objet d'un rapport au Bureau.
Fournir une assistance technique et des conseils aux Parties contractantes pour la mise en œuvre de la Convention de Cartagena et des Protocoles LBS.	N/A	Secrétariat	CAR LBS, RAR, nœuds régionaux	a) Des orientations sur la mise en œuvre nationale du CC et du Protocole LBS fournies par le biais de notes d'information et de documents types du Cabinet ; Jumelage et/ou échange de personnel facilité sur demande et sous réserve de disponibilité des fonds
Coordonner avec les partenaires clés pour soutenir les rôles accrus des nœuds et des plateformes régionaux sur les déchets marins, les eaux usées et les éléments nutritifs.	N/A	Secrétariat	GCFI, INVEMAR	a) Nouveaux projets et activités mis en œuvre par les nœuds régionaux à l'appui des obligations de la Convention de Cartagena et du Protocole LBS et des décisions de la COP LBS ;
Renforcer les accords de partenariat avec les organisations intergouvernementales régionales et mondiales, afin d'accroître les synergies et l'impact sur le terrain.	PROCARIBE+	Secrétariat	Secrétariats mondiaux des MEA, CARICOM, SICA, OECO, AIEA	a) Synergies renforcées avec les initiatives sous-régionales ; b) Participation active au Mécanisme de coordination pour les océans ; c) Entente de partenariat avec l'AIEA à l'appui de la surveillance côtière et marine dans la région des Caraïbes ;
Faciliter l'établissement de rapports sur les objectifs et les indicateurs de pollution pertinents.	PROCARIBE+, Développement des capacités en matière de qualité de l'eau EPA des États-Unis	Secrétariat	PC	d) Le rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention. est défini comme l'adoption d'une approche d'évaluation intégrée ; e) Au moins 3 Parties contractantes se sont prononcées en faveur de l'établissement de rapports sur les pollutions, dans le cadre des prescriptions régionales et/ou mondiales pertinentes en matière de notification. (ODD 6, ODD 14) ;
Faciliter la coopération avec les	PROCARIBE+	Secrétariat	CAR	f) Participation au Mécanisme de coordination pour les océans ;

Activités principales	Projet(s)	Leadership	Partenaires	Produits attendus
projets concernés et coordonner les mécanismes relatifs à la pollution.				g) Participation aux comités et groupes de travail pertinents du siège du PNUE sur la pollution marine ; h) Poursuite de la participation au partenariat de Bâle sur les plastiques ; i) Représentation au Comité technique mondial de l'eau des Caraïbes ; j) Représentation du Comité supervisant la mise en œuvre des Plans d'Action Stratégiques Régionaux en matière de Déchets et d'Eau ;
Évaluer le rôle de la prévention, du contrôle et de la réduction de la pollution dans le cadre des efforts continus visant à élaborer des approches fondées sur l'économie océanique et l'économie bleue.	N/A	Secrétariat	CAR	Les activités et les consultations en cours auxquelles le Secrétariat participe au sujet des efforts déployés par les PC pour élaborer des approches fondées sur les océans et l'économie bleue reflètent les répercussions économiques de la pollution, ainsi que les avantages économiques des mesures de contrôle, de prévention et de réduction de la pollution - en cours

**THÈME B : Sources terrestres et marines de pollution**

**Objectifs écologiques :**

1. La pollution d'origine terrestre et marine n'a pas d'impact significatif sur les écosystèmes côtiers et marins ni sur la santé humaine.
2. Les problèmes nouveaux et émergents liés à la pollution d'origine terrestre sont identifiés et traités, le cas échéant.

**Objectifs stratégiques :**

1. Contrôler, prévenir et réduire la pollution marine d'origine terrestre et marine.

Indicateurs 2026-2027 :	Cibles pour 2026-2027 :
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de pays dont les politiques, législations et/ou réglementations relatives à la pollution ont été mises à jour et/ou développées.</li> <li>2. Nombre de lignes directrices nouvelles et/ou mises à jour sur la pollution marine.</li> <li>3. Nombre d'ateliers de formation et de renforcement des capacités</li> <li>4. Nombre de Parties contractantes ayant :                             <ol style="list-style-type: none"> <li>(a) Élaboré des plans d'action nationaux pour lutter contre la pollution marine, les eaux usées, les déchets marins et les éléments nutritifs</li> <li>(b) Projets nationaux/pilotes axés sur les activités de réduction de la pollution</li> </ol> </li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 4 pays disposent d'instruments politiques ou réglementaires actualisés et/ou nouveaux.</li> <li>2. 4 lignes directrices nouvelles ou mises à jour, élaborées ou mises à jour.</li> <li>3. 4 pays dotés de programmes de suivi de la qualité de l'eau, nouveaux ou renforcés</li> <li>4. Au moins 4 ateliers régionaux ont été organisés</li> <li>5. a) Au moins 5 plans d'action nationaux relatifs à la pollution marine. b) Au moins 8 projets nationaux/pilotes axés sur la réduction de la pollution.</li> </ol>

Activités principales	Projet(s)	Leadership	Partenaire(s)	Produits attendus
-----------------------	-----------	------------	---------------	-------------------

**2.1. Renforcement de la mise en œuvre des obligations découlant des Protocoles relatifs aux sources terrestres de pollution marine et aux déversements d'hydrocarbures, et des stratégies régionales connexes relatives aux déchets marins, aux eaux usées et aux éléments nutritifs**

Promouvoir l'utilisation d'instruments et d'incitations pertinents pour prévenir ou réduire la pollution plastique, y	LAC Cities FEM, PROMAR	Secrétariat	Nœud régional de lutte contre les déchets marins,	<ol style="list-style-type: none"> <li>a) Les meilleures pratiques, les études de cas et les modèles identifiés et partagés avec les PC au niveau régional ;</li> <li>b) Opportunités de partenariat identifiées</li> <li>c) Données téléchargées dans la nouvelle plateforme numérique GPML</li> </ol>
---	------------------------	-------------	---	---

Activités principales	Projet(s)	Leadership	Partenaire(s)	Produits attendus
compris la production de sacs en plastique à usage unique et de microplastiques ; engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (ALDFG) ; et les déchets marins provenant de sources terrestres et marines.			GPML, Unité Source-Mer du PNUE	
Promouvoir la réduction des eaux usées municipales à l'aide de solutions fondées sur la nature ; et prévention de la pénétration des boues d'épuration et des déchets liés aux eaux pluviales dans le milieu marin à l'aide des MTD/MPE	CRew+,	Secrétariat	CWWA, Unité Source to Sea du PNUE, Banque mondiale, CORAL	a) Identification des meilleures pratiques et partage avec les Parties contractantes au niveau régional ; b) Lignes directrices régionales sur la réutilisation des eaux usées
Renforcer la capacité des Parties contractantes à intervenir en cas d'incidents de pollution marine, en renforçant les mécanismes sous-régionaux et régionaux et les plans d'urgence.	N/A	CAR REMPEITC	OMI	Soutien technique fourni aux Parties contractantes pour évaluer, préparer, adopter, mettre à jour, et mettre à l'essai des plans d'urgence nationaux et des accords/plans d'urgence régionaux ou sous-régionaux traitant de la préparation et de l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures et de SNPD provenant de navires, de ports maritimes, d'installations de manutention d'hydrocarbures et d'installations offshore ; (non financé au titre de l'exercice biennal précédent)
<b>2.2 Élaboration, et/ou mise à jour de stratégies régionales, de plans d'action comprenant des lignes directrices, des normes et des critères, y compris d'éventuels amendements au Protocole LBS et à ses annexes</b>				
Mettre à jour les annexes/textes des Protocoles LBS		Secrétariat	CAR de LBS, groupe(s) de travail	Le GTCNL et les sous-groupes travailleront avec les CAR sur les amendements proposés au Protocole LBS et/ou à ses annexes pour soumission à la COP 8 ;
		Secrétariat	CAR de LBS, groupe(s) de travail	Mise au point des critères et des normes régionaux pour les charges de N et de P dans les rejets d'eaux usées domestiques et industrielles à soumettre à la COP 8
Élaborer des lignes directrices techniques pour la classification des eaux conformément au Protocole LBS		Secrétariat	CAR de LBS, Groupe de travail	Adoption de lignes directrices pour la classification des eaux selon le Protocole LBS Appui des Parties contractantes à la classification de leurs eaux de loisirs et eaux réceptrices, sur demande
Aborder la gestion de l'eau douce dans le cadre de la Convention de Cartagena		Secrétariat	CAR, GTCNL	Groupe(s) de travail établi(s)/mandaté(s) pour travailler à l'évaluation de la manière dont la gestion des ressources en eau douce peut être abordée, dans le cadre de la Convention de Cartagena
Soutenir la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action régionaux, tels que le Plan d'action régional sur les déchets marins, la Stratégie et le Plan d'action régionaux de réduction des éléments	CRew+	Secrétariat	ROLAC PNUE, CSRO, CWWA,	Stratégies et plans d'action régionaux mis en œuvre avec l'appui du Secrétariat ; (en cours)

Activités principales	Projet(s)	Leadership	Partenaire(s)	Produits attendus
nutritifs, la Stratégie et le Plan d'action régionaux en matière de déchets solides et le Plan d'action stratégique régional sur l'eau, y compris les eaux usées.				
Soutenir l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre de plans nationaux de prévention de la pollution, notamment en ce qui concerne les eaux usées, les déchets marins/plastiques et les éléments nutritifs.	CRew+, PROMAR ; et LAC Cities	Secrétariat	Unité de la source à la mer du PNUE	Stratégies et plans d'action nationaux mis en œuvre avec l'appui du Secrétariat (en cours) ; Financement durable/plans d'affaires pour les futurs investissements dans les eaux usées et les plastiques (en cours) ;
<b>2.3 Améliorer les politiques, les lois et les règlements nationaux de prévention et de lutte contre la pollution marine.</b>				
Soutenir l'élaboration et/ou la mise à jour de politiques, de plans, de lois, de règlements, de normes de qualité de l'environnement, et de critères de rejet relatifs à l'eau, aux eaux usées, aux déchets solides, aux plastiques, aux éléments nutritifs et aux masses d'eau réceptrices.	CRew+,	Secrétariat		Analyse diagnostique nationale effectuée, au besoin - en cours Politiques, plans, lignes directrices, lois et/ou règlements nationaux élaborés et/ou mis à jour - en cours ;
Renforcer la ratification et l'application des conventions maritimes internationales pertinentes relatives à la protection du milieu marin		Secrétariat	CAR REMPEITC OMI	Soutien technique fourni aux Parties contractantes, sur demande pour : a) Préparer et/ou mettre à jour les politiques nationales et/ou les cadres juridiques pour la mise en œuvre des accords pertinents, tels que MARPOL et la Convention sur les eaux de ballast – en cours ; et b) Ratifier et mettre en œuvre les conventions maritimes internationales pertinentes relatives à la protection du milieu marin - en cours.
<b>2.4 Mise en œuvre de projets nationaux et pilotes sur les déchets marins, les éléments nutritifs et les eaux usées.</b>				
Mettre en œuvre des projets nationaux/communautaires sur la gestion des eaux usées, la réduction des déchets marins/plastiques et des éléments nutritifs, la réutilisation & le recyclage ;	PROMAR ; CRew+ ; LAC Cities	Secrétariat	PC, CAR LBS, RAR, Unité Source to Sea du PNUE	a) Projets nationaux et/ou communautaires mis en œuvre avec succès - en cours

<b>Objectifs écologiques :</b>				
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La pollution d'origine terrestre et marine n'a pas d'impact significatif sur les écosystèmes côtiers et marins et sur la santé humaine ;</li> <li>2. Les problèmes nouveaux et émergents liés à la pollution d'origine terrestre sont identifiés et traités, le cas échéant.</li> </ol>				
<b>Objectifs stratégiques :</b>				
Contrôler, prévenir et réduire la pollution marine d'origine terrestre et marine.				
<b>Indicateurs 2026-2027 :</b>			<b>Cibles pour 2026-2027 :</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de pays ayant amélioré leurs capacités nationales de suivi de la qualité des eaux récréatives ;</li> <li>2. Nombre de pays dotés d'un système de classification des eaux utilisées à des fins récréatives pour les rejets d'effluents ;</li> <li>3. Nombre d'ateliers de formation et de renforcement des capacités</li> </ol>			<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 5 pays ont été dotés d'équipements de laboratoire pour faciliter l'amélioration des programmes de qualité des eaux de loisirs ;</li> <li>2. 3 pays élaborent des systèmes de classification des masses d'eau réceptrices conformément aux exigences du protocole LBS</li> <li>3. 3 ateliers régionaux de renforcement des capacités organisés dans le domaine du suivi et de l'évaluation.</li> <li>4. 1 État du rapport avec éléments intégrés entre les sous-programmes SPAW et AMEP</li> </ol>	
Activités principales	Projet(s)	Leadership	Partenaire(s)	Produits attendus
<b>2.1 Programmes nationaux de surveillance de la pollution élaborés et/ou améliorés pour inclure les indicateurs pertinents recommandés par le rapport SOCAR sur la pollution marine</b>				
Soutenir l'élaboration et/ou l'amélioration de programmes nationaux de suivi de la qualité des eaux récréatives sur la base des recommandations du SOCAR ;	CReW+, Développement de capacités en matière de qualité de l'eau, EPA des États-Unis	Secrétariat	CAR LBS, RAR, INVEMAR, AIEA, REMARCO	Renforcement des capacités nationales et, le cas échéant, régionales, des laboratoires sur la base de l'évaluation des besoins (en cours depuis l'exercice biennal précédent) ; Renforcement des programmes de suivi de la qualité de l'eau dans 3 parties contractantes Mise en place d'un réseau de laboratoires d'appui aux Parties contractantes ; Élaboration d'une ligne directrice régionale de surveillance des paramètres dans le cadre du programme de suivi de la qualité de l'eau
<b>2.2 Outils d'évaluation de la pollution marine (y compris des cartes, des infographies et des fiches d'information) élaborés et/ou mis à jour sur les principaux polluants</b>				
Faire progresser le nouveau rapport sur l'état de la pollution marine dans la zone d'application de la Convention.	PROCARIBE+, Développement de capacités en matière de qualité de l'eau EPA des États-Unis	Secrétariat	CAR LBS, RAR, REMARCO, Unité Source-Mer	a) Des fiches d'information et des cartes d'évaluation mises à jour, préparées à partir de nouvelles données provenant des rapports de pollution et des stratégies, pour contribuer à l'élaboration d'un rapport révisé et plus intégré sur l'état de la zone d'application de la Convention. ; b) Chapitres nouveaux ou révisés avec des données et des informations actualisées pour le nouveau rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention ;
<b>2.3 Renforcement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris l'assistance technique, la formation et le renforcement des capacités.</b>				
Soutenir les pays dans la mise en œuvre du Protocole LBS	CReW+, LAC Cities	Secrétariat	CAR LBS, RAR	Assistance technique fournie et renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de LBS - en cours

Activités principales	Projet(s)	Leadership	Partenaire(s)	Produits attendus
Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux de formation sur les principaux problèmes de pollution.	CREW+, Développement de capacités sur la qualité de l'eau de EPA des États-Unis, LAC Cities	Secrétariat	CAR LBS, RAR, Source to Sea QG du PNUE, GRID, INVEMAR, GCFI	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Système de gestion de l'apprentissage en ligne (LMS) avec des contenus personnalisés en fonction des besoins des pays identifiés sur place ;</li> <li>b) Formation sur Forces motrices, État, Impact, et Réponse (DPSIR) dispensée ;</li> <li>c) Formation à l'identification et au suivi des polluants prioritaires ;</li> <li>d) Formation au suivi de l'impact des eaux de ruissellement et les mauvaises pratiques d'utilisation des terres ; (sous réserve de financement)</li> </ul>
Renforcer la collaboration avec le CAR REMPEIC et l'OMI, afin de fournir une assistance technique aux Parties contractantes.		CAR REMPEITC	Secrétariat; OMI	En cours et guidé par les recommandations du comité directeur CAR REMPEITC.

#### THÈME D. Approches de gestion intégrée des écosystèmes

##### Impacts à long terme :

1. Utilisation et mise en valeur durables des ressources côtières et marines grâce à la réduction des impacts de la pollution terrestre et marine ;
2. Intégration des considérations environnementales dans les processus décisionnels relatifs à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources côtières et marines ;
3. La cohérence est assurée entre les initiatives publiques et privées et entre les décisions des pouvoirs publics, qui affectent les écosystèmes côtiers et marins.
4. Zones du sous-programme Intégration de la pollution (LBS) et de la biodiversité marine (SPAW).

##### Indicateurs 2026-2027 :

1. Nombre de pays mettant en œuvre des projets IEBM ;
2. Nombre d'études de cas et/ou de nœuds d'expérience sur l'IEBM
3. Cours de formation/webinaires sur la gestion par écosystème ou les outils de planification intégrée connexes

##### Cibles pour 2026-2027 :

1. 4 pays mettant en œuvre des projets pilotes et communautaires IEBM ;
2. 2 études de cas élaborées et diffusées ;
3. 2 ateliers de formation régionaux/webinaires sur la gestion intégrée des écosystèmes
4. 2 Initiatives conjointes menées avec le sous-programme SPAW sur des questions intéressant les sous-programmes AMEP et SPAW

##### Objectifs stratégiques :

1. Réduire les pressions anthropiques et la pollution sur les zones côtières et marines, afin de prévenir et/ou de réduire leur dégradation ;
2. Assurer la préservation de l'intégrité des écosystèmes côtiers et marins par le contrôle, la réduction et la prévention de la pollution marine ;
3. Veiller à ce que les activités menées dans les zones marines terrestres, côtières et littorales n'augmentent pas la pollution marine.

Activités principales	Projet(s)	Leadership	Partenaires	Produits attendus
Soutenir la poursuite de l'intégration des sous-programmes LBS et SPAW par le biais d'activités conjointes et du	Tout	Secrétariat	Groupes de travail, CAR, RAR,	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets et activités conjoints conçus et mis en œuvre</li> <li>b) Possibilités de partenariat identifiées pour des approches intégrées visant à traiter les sargasses et les éléments nutritifs</li> </ul>

Activités principales	Projet(s)	Leadership	Partenaires	Produits attendus
renforcement des capacités.				
Soutenir l'utilisation à l'échelle régionale des approches de gestion par écosystème, y compris des outils tels que la MSP, GIZC.	PROCARIBE+	Secrétariat	GRID Genève	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Amélioration de l'engagement et de l'accès à l'information pour les praticiens et les autres intervenants, grâce à des produits et des réseaux ciblés de partage des connaissances ;</li> <li>b) Une plus grande intégration des programmes de travail d'AMEP et de SPAW et, sous réserve de financement, l'organisation de réunions conjointes supplémentaires sur LBS et SPAW, l'élaboration de projets conjoints sur LBS/SPAW et la mise en œuvre d'ateliers conjoints de renforcement des capacités - en cours</li> </ul>
Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée des écosystèmes dans un certain nombre de Parties contractantes	PROCARIBE+, Gestion du sable (sous réserve d'approbation)	Secrétariat		<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Réduction du stress par la pollution dans au moins 2 sites de projet grâce à des interventions appropriées de gestion durable de l'eau, des terres et des écosystèmes qui tiennent compte du changement climatique.</li> <li>b. Amélioration des moyens de subsistance et des avantages socio-économiques connexes pour les communautés ciblées, grâce à l'amélioration des services écosystémiques fonctionnant grâce à la réduction de la pollution.</li> <li>c. <b>Meilleure compréhension des impacts de la pollution marine sur les habitats côtiers et marins, les espèces et les économies.</b></li> </ul>
Mettre en œuvre des réformes politiques, législatives et institutionnelles pour la gestion des ressources naturelles et la prévention de la pollution.	PROCARIBE+	Secrétariat	CARPHA, OEKO	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Renforcement des politiques et des lois pour la gestion efficace des ressources en eau, en terres et en écosystèmes qui tiennent compte des changements climatiques – en cours</b></li> <li>b. Les stratégies nationales de planification du développement et les cadres décisionnels ont été élargis pour intégrer des éléments de EBM, MSP, GIZC, de la gestion des ressources naturelles, de la prévention intégrée de la pollution et de la restauration de l'habitat. - en cours</li> </ul>